

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mai 2026

RÉDUIRE LES RISQUES SANITAIRES LIÉS AUX CONTAMINATIONS AU CADMIUM  
DANS L'ALIMENTATION - (N° 2839)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 13

présenté par  
M. Le Fur

-----

**ARTICLE UNIQUE**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À l'alinéa 3 substituer au nombre :

« 40 »,

le nombre :

« 60 ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 5.

III. – En conséquence, supprimer l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans la mesure où l'Union européenne a fixé la teneur maximale en cadmium dans les engrais phosphatés à 60 milligrammes par kilogramme d'anhydride, il convient d'aligner la réglementation française sur la réglementation européenne afin de ne pas créer une anomalie française qui pourrait nuire à notre agriculture.